

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 mars le Conseil Municipal de MONTLIVAUT, dûment convoqué, s'est réuni, à vingt heures, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAUEAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 29 juin 2023

Nombre de conseillers : **En exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**Présents** MM. Gérard CHAUEAU, Pascal MAUNY, Fabienne GENDRIER, Jean ORTHEAU, Sylvain ROUPILLARD, Dominique NEAU, Yannick CABOURG, Sophie KREZEL, Stéphanie CHAUEAU, Julia NIVARD, David LERIBLE, Philippe PLESSIS, Mme Magali MANSO, Mme Anne-Line STEPIEN, Mme Gaëlle MOUGEL

**Excusés** :

**Pouvoir** :

Mme Fabienne GENDRIER a été désigné comme secrétaire de séance

**Délibération n°05-24**

**Tarifification des services périscolaires et extrascolaires**

**ALSH été**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- Les tarifs de la fréquentation des services communaux, à savoir de la garderie, de la restauration et de l'ALSH pourront être révisés annuellement
- A défaut de justificatif de quotient familial, les familles seront facturées au tarif le plus élevé

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors du Conseil Municipal du 4 septembre 2023 concernant la facturation aux familles hors commune (délibération 35-23).

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de l'ALSH été, afin de permettre aux familles « hors commune » de choisir l'ALSH de Montlivault.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le changement de tarifs pour les familles hors communes
- Fixe les tarifs à la charge des familles, document annexe 1
- ✓ A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et pour l'année scolaire :

Le prix des repas pour la restauration scolaire, la garderie périscolaire ainsi que pour la fréquentation de l'ALSH et la garderie s'y rattachant.

Fait et délibéré au jour, mois, an ci-dessus

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme,

Le Maire,

Gérard CHAUEAU.

La secrétaire de séance,

F. GENDRIER

